

AMR PARTICIPATIONS
Société par actions simplifiée au capital de 46 000 euros
Siège social : 31 Avenue Charles de Gaulle
13140 MIRAMAS
423 769 124 RCS SALON DE PROVENCE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE
DU 28 JUIN 2024

Proposition de la résolution relative au renouvellement du mandat des Commissaires aux comptes

QUATRIEME RÉOLUTION

Les mandats de Madame Claude BENMOUSSA, Commissaire aux Comptes titulaire, et de la société E.R.P.A., Commissaire aux Comptes suppléant, étant arrivés à expiration, et après avoir constaté que la Société n'avait pas dépassé deux des trois seuils légaux et réglementaires imposant la désignation d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant pendant les deux exercices précédant l'expiration des mandats, l'Assemblée Générale décide de ne pas procéder à la désignation de Commissaires aux Comptes.

Vote de l'Assemblée Générale Mixte du 28 JUIN 2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Aldo Michel REA

